

Conseil municipal du jeudi 30 juillet 2015
COMPTE RENDU

APPEL

Présents : Eric Viaud, Viviane Vila, Michel Eneau, Mickaël Martin, Michel Chédozeau, Alain Charles, Fabrice Thomas,

Excusés : Fabienne Blanchard, Agnès Guilloteau, Christian Tillet, Loïc Friquet.

Pouvoirs : Fabienne Blanchard à Viviane Vila et Christian Tillet à Alain Charles

Election du secrétaire de séance : Viviane Vila, à l'unanimité

Ordre du jour :

Approbation du compte rendu de la séance du 22 juin 2015 :

Le maire demande aux élus s'ils ont des remarques sur le compte rendu. Aucune observation n'est émise, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

I Travaux VVF

1) Demande de subvention FRIL et Europe

Le maire rappelle au conseil municipal que le programme de travaux 2015/2016 concernant la construction de 10 chalets et du centre de remise en forme démarre au mois d'octobre. Le montant des travaux s'élève à 776 000€ HT.

Il propose de déposer un dossier de demande de subvention, au Conseil régional, au titre du Fril et de solliciter des fonds européens.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- de solliciter la région au titre du FRIL
- de déposer un dossier de demande de subvention à l'Europe
- d'autoriser le maire à signer tous les documents qui s'avèreront utiles pour obtenir ces subventions
- d'autoriser le maire à signer tout document utile à cette affaire

2) Tranches conditionnelles 1 (chalets) et 2 (centre de remise en forme)

Le maire rappelle que par délibération du 27 mai 2014, il a été décidé de lancer la consultation des entreprises, en une seule fois, pour toutes les tranches de travaux, le choix des entreprises a ensuite été décidé par délibération du 7 août et 1^{er} décembre 2014, pour le lot 11 : chalets.

Il rappelle le détail de cette phase de travaux, par entreprise :

Lot 1 gros œuvre :

- Pour les chalets : 113 452.83€ HT
- Pour le centre de remise en forme : 73 577.71€ HT

Lot 2 : charpente bois - couverture :

- Pour le centre de remise en forme : 20 039.96€ HT

Lot 4 : menuiseries extérieures :

- Pour le centre de remise en forme : 12 955.65€ HT

Lot 5 : menuiseries intérieures :

- Pour le centre de remise en forme : 2 736.46€ HT

Lot 6 : ouvrages plaques de plâtre :

- Pour le centre de remise en forme : 834.30€ HT

Lot 7 faux plafonds :

- Pour le centre de remise en forme : 3 871.45€ HT

Lot 8 : carrelage faïences :

- Pour le centre de remise en forme : 12 511.49€ HT

Lot 9 : peinture - revêtement muraux :

- Pour le centre de remise en forme : 278.90€ HT

Lot 11 : chalets :

- 7 chalets 37 m²
- 3 chalets PMR 42m² } 431 375.33€ HT

Lot 13 : électricité :

- Pour les chalets : 13 686.54€ HT
- Pour le centre de remise en forme : 12 965.59€ HT

Lot 14 chauffage ventilation :

- Pour le centre de remise en forme : 6 510.00€ HT

Lot 15 : plomberie sanitaire :

- Pour les chalets : 4 710.00€ HT
- Pour le centre de remise en forme : 16 691.00€ HT

A ces travaux s'ajoutent les honoraires de l'architecte, de l'assistant à maîtrise d'ouvrage, le contrôle technique, la mission SPS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Confirme sa volonté d'engager les travaux des tranches conditionnelles 1 (pour les chalets) et 2 (pour le centre de remise en forme) ;
- Autorise le maire à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de ce programme ;
- Rappelle que les crédits sont prévus au budget, en investissement, programme 0220.

II convention services funéraires

Le maire expose au conseil municipal que La commune de St Pierre de Maillé est habilitée à exercer les activités funéraires suivantes :

- Transport de corps après mise en bière
- Organisation des obsèques
- Transport en corbillard
- Service assuré par le personnel habilité
- Fourniture d'objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémation.

Cette habilitation du 3 décembre 2013 a été délivrée pour 6 ans et pourra être renouvelée.

La commune de St Pierre de Maillé s'engage à réaliser les services funéraires sur les communes d'Angles et La Bussière et de mettre à disposition les moyens de pompes funèbres. Ces communes s'engagent, elles, à mettre à disposition un agent communal, titulaire de la formation professionnelle requise à cette fonction, lors des services funéraires sur l'une ou l'autre des 3 communes. Une convention actera ces dispositions entre les 3 communes.

Où l'exposé du maire, et

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la mutualisation du service funéraire sur les trois communes d'Angles sur l'Anglin, La Bussière et St Pierre de Maillé ;
- Autorise le maire à signer la convention et tout autre document utile à cette affaire

III Motion de soutien à l'action de l'AMF

Le maire expose au conseil municipal que dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015/2017, les concours financiers de l'Etat sont appelés à diminuer.

Dans ce contexte, l'AMF a souhaité poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises.

La commune soutient l'action de l'AMF pour sauvegarder l'investissement et les services publics et pour que soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

Où l'exposé du maire et

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Soutient l'action de l'AMF
- Demande, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, que soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier

En complément, il est demandé :

- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures)

- la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux
- la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

IV Fondation du patrimoine

Le maire rappelle au conseil municipal qu'en adhérant à la Fondation du Patrimoine, la commune s'engage pour la sauvegarde du patrimoine de la Région. Cette Fondation, créée par la loi du 2 juillet 1996, est reconnue d'utilité publique. Elle a pour vocation de promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine de proximité, qu'il soit entre les mains privées, publiques ou d'une association.

Le délégué régional, M. Philippe Desmarest, nous sollicite pour le renouvellement de notre adhésion qui s'élève à 50€ pour les communes dont la population est inférieure à 500 habitants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de renouveler l'adhésion de la commune à la Fondation du patrimoine
- de verser la contribution de 50€
- d'autoriser le maire à signer tout document utile à cette affaire

V Projet résidence séniors

Le maire rappelle que par délibération du 22 juin dernier, nous avons approuvé le projet de résidence séniors, proposé par Monsieur Jean Cerli.

Or, dans la rédaction de la délibération une erreur matérielle s'est glissée en ce sens que « chœur de village » n'est pas une association mais une holding.

Il convient donc de corriger cette erreur.

Par ailleurs le maire informe le conseil que l'étude réalisée par cette société a montré qu'un projet était possible à La Bussière mais qu'il serait plus modeste que prévu. Monsieur Jean Cerli a réaffirmé son engagement pour la réalisation de résidences séniors à la Bussière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- acte la modification de la délibération n° 2015/048/009 du 22 juin, en ce sens que Chœur de village est une Holding,

VI Projet de ferme photovoltaïque

Le maire informe le conseil municipal que la société Elyor Energie, basée à Paris, a démarché plusieurs agriculteurs pour installer des fermes photovoltaïques. Les rendez-vous en mairie avec les intéressés et Monsieur le Sous-Préfet ont permis de mettre en évidence la volonté de développer les énergies renouvelables.

Le maire informe l'assemblée que dans l'hypothèse où le ou les projets seraient finalisés, la commune toucherait des dividendes. Aucun montant n'est à ce jour avancé.

La commune dispose d'un grand terrain d'environ 4 hectares, non cultivable, qui pourrait également être proposé.

La société Elyor procédera à toutes les études nécessaires pour ces différents dossiers.

Ouï l'exposé du maire et

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- dit qu'il soutient les actions en faveur du développement des énergies renouvelable
- émet un avis favorable aux propositions de projets de fermes photovoltaïques sur la commune
- donne son accord pour une étude de faisabilité, à la charge de la société Elyor, pour la parcelle dite « les communaux », située aux Bergeas
- autorise le maire à signer tout document qui serait utile au bon déroulement de ce projet

VII café restaurant et aire de loisirs

Le maire informe le conseil municipal que le bail avec Mme Vellozzi sera signé le 11 août prochain chez Me Marsaudon, pour une durée initiale de 6 mois, à compter du 1^{er} mai 2015, conformément à la délibération 2015/030/009 du 23 avril 2015.

Mme Vellozzi a constitué son SARL qui s'intitule « la Brasserie des Baladins », c'est à ce titre qu'elle signera le bail, et non pas en nom propre.

VIII informations diverses

- Reprise exceptionnelle des inscriptions sur les listes électorales jusqu'au 30 septembre 2015

Le maire informe le conseil municipal que la loi n° 2015-852 du 13 juillet 2015 et le décret d'application n° 2015-882 du 17 juillet 2015 visent la réouverture exceptionnelle des délais d'inscription sur les listes électorales. Les électeurs pourront s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 30 septembre 2015.

Ainsi toutes les demandes reçues entre le 1^{er} janvier et le 30 septembre prochain devront être prise en compte pour le scrutin de décembre prochain.

La commission administrative, qui chaque année statue sur les nouvelles inscriptions, devra examiner les demandes et rendre son avis au plus tard le 9 octobre. Enfin la commission électorale devra définitivement arrêter la liste électorale au 30 novembre, elle se substituera à la « liste électorale du 28 février 2015 » elle entrera en vigueur le 1^{er} décembre 2015, et le restera jusqu'au 29 février 2016.

Ainsi, les élections régionales de décembre 2015 et toute élection partielle fixée entre le 1^{er} décembre 2015 et le 29 février 2016 seront organisées sur la base de la liste électorale arrêtée le 30 novembre 2015.

- Journée citoyenne de nettoyage de la commune, samedi 19 septembre ou samedi 3 octobre

Le maire informe le conseil municipal que cette opération a été proposée par Agnès Guilloteau, elle se fait en partenariat avec la société Leclerc, qui fournit aux communes le matériel nécessaire au nettoyage (gants, sacs poubelles...). Deux dates sont proposées le 19 septembre, s'il fait beau, sinon cette journée citoyenne sera repoussée au 3 octobre. Les personnes désireuses de participer à cette opération sont appelées à se faire connaître, dès maintenant, à la mairie.

- Tarifs de la PFAC (participation pour le financement de l'assainissement collectif)

Le maire expose au conseil municipal les nouveaux tarifs de la PFAC :

 Pour les constructions neuves : 1 500€, si la surface de plancher est inférieure ou égale à 150 m², 10€ par m² supplémentaire

 Pour les agrandissements : 10€ par m² au-delà de 40 m² de surface de plancher créé

- Récital Voce Mano, mercredi 12 août, 21h, parc du Logis

Deux parties : AUTOUR D'UN PIANO

 1^{ère} partie : Angèle LEGASA au Violoncelle et Guillaume SIGIER au Piano

 2^{ème} partie : VOCE MANO Avec Viviane Bocchio et Michel Precasteli

Entrée 8€ pour les adultes, 4€ pour les enfants >12ans.

- Spectacle de théâtre, vendredi 14 août, 20h00, dans le bourg

Spectacle de théâtre et musique par la troupe « Prélude en Berry » qui propose la pièce « Monsieur de Pourcaugnac », de Molière et Lully. Cette pièce sera suivie d'un repas offert par la commune aux acteurs. Ce spectacle est offert par la troupe, il n'y a pas non plus de droit d'entrée.

- Randonnée nocturne, samedi 26 septembre

Organisée par le cabus, quelques surprises jalonnent le parcours.

- Inauguration de la place de RICM, dimanche 27 septembre

Cérémonie autour du monument aux morts

10h30 : grande messe solennelle, célébrée par le père Chambragne, animée par la musique de la brigade des troupes de marine et bénédiction du drapeau des anciens combattants

11h00 : prise d'armes, remise officielle du drapeau des anciens combattants, inauguration de la place du RICM, aubade de la musique

12h00 : vin d'honneur

- Fête de l'automne, samedi 17 octobre, date à confirmer
- Kiosque et étangs : le maire propose de mener une réflexion pour l'utilisation de ce kiosque